

**BASÉ SUR L'ACTION
PAIRI DAIZA**



XR ANIMAL - ACTION KIT

FREEDOM FOR ALL

BOYCOTT ZOO



Lien vers la page de notre site

xranimal.earth/stop-captivite-freedom-for-all

FREEDOM FOR ALL

FREEDOM FOR ALL (*Liberté pour toustes*) est une campagne d'actions du collectif XR Animal visant l'arrêt de l'industrie du divertissement animalier.

Pour entamer un réel changement de système, qui soit respectueux de tous les êtres sentients, nous avons besoin de réparer notre relation aux autres animaux et à la “nature”.

XR Animal agit pour créer une grande conversation citoyenne sur les relations que nous entretenons avec les autres animaux. Si notre seule base relationnelle est de les exploiter, les torturer, les mutiler et les tuer pour la nourriture, le divertissement, la mode, les expériences ... alors, nous avons un grave problème d'éthique civilisationnelle.

Il est l'heure d'ouvrir les imaginaires à un futur 100% végétal, dans le respect intégral de tous les êtres sentients (animaux humains comme non-humains) et de leurs habitats.

C'est dans ce but que s'inscrit la campagne d'actions FREEDOM FOR ALL, qui porte sur l'industrie du divertissement animalier. Et plus spécifiquement les zoos, symboles de l'exploitation néocolonialiste et du green/welfare washing, entretenant la relation brisée avec les individus sentients autres qu'humains.



LE KIT D'ACTION BOYCOTT ZOO

Le document que vous lisez est un kit d'action du Collectif XR Animal

Le kit d'action, qu'est-ce que c'est ?

Le kit d'action est un document qui reprend le maximum d'informations possible sur une action, la rendant réalisable en très peu de temps, par n'importe quel·le rebelle qui souhaiterait en être le leader.

Tout ne doit pas être utilisé dans ce kit, en fonction de l'envergure de l'action à venir.

Le kit d'action, comment ça s'utilise ?

Lors du montage d'une action, on utilisera un document de travail à remplir au fur et à mesure.

LIEN VERS LE DOCUMENT DE TRAVAIL : [ici](#)

Le lien est en lecture uniquement pour éviter sa modification. Faites une copie et travaillez sur celle-ci ;)

Pour compléter le document de travail, et avancer dans la réalisation de l'action, vous pouvez chaque fois vous référer à ce kit d'action et copier ce qui est intéressant, en l'adaptant pour vous.



PRESENTATION

XR Animal, collectif éco-animaliste de désobéissance civile non-violente, a monté une action disruptive de type happening pour dire la vérité aux visiteurs et faire entendre leurs 4 demandes concernant l'industrie du divertissement animalier et, plus spécifiquement ici, les ZOOS.

L'intention de la campagne est de faire connaître la vérité aux visiteurs et de susciter en eux l'envie de partager notre BOYCOTT DES ZOOS.

Boycott \bɔj.kɔt\ masculin (Économie) Refus systématique, libre, volontaire et idéologique de consommer les produits ou services d'une entreprise ou d'une nation. Le boycott des bus de Montgomery en 1955, à l'appel de Martin Luther King, provoqua la fin de la discrimination raciale. ([lien wiktionary](#)).

Le boycott consiste donc, ici, à ne plus aller dans les zoos, parcs animaliers, delphinariums ...



PRESENTATION

CIBLE : les zoos

AUDIENCE : consommateurs/visiteurs sur place, presse

OBJECTIF : rester sur place le plus longtemps possible (ou un temps délimité à l'avance) afin de perturber et sensibiliser

PHASES D'ACTION : Il y a 3 phases d'action qui peuvent également être réalisées indépendamment.

- Lobbying citoyen auprès des villes et écoles
- Anti-pub : le matin de l'action, les panneaux indicateurs sont détournés avec des stickers et slogans
- Happening : devant l'entrée du zoo, une manifestation a lieu avec bannières, masques, cages, flyers, sitters...

RISQUE D'ARRESTATION : faible (possibilité d'aller jusqu'à l'arrestation à discuter avec le groupe - voir analyse de risques plus bas)



EXEMPLES D'ANTI-PUB



[TÉLÉCHARGE LES AFFICHES](#)
(PDF, FR-EN)



PHOTOS - EXEMPLES



PHOTOS - EXEMPLES



CONSENSUS D'ACTION

Tout·e rebelle qui entre dans l'organisation et la participation d'une action XR Animal marque son accord sur le consensus général d'action XR et celui d'XR Animal. Ce consensus devra être lu et approuvé par tous·tes les rebelles participant à l'action.

Lien vers le document (lecture seule) : [ici](#)

A. Consensus d'action spécifique XR Animal

XR Animal œuvre au dévoilement et au démantèlement de l'idéologie du spécisme au sein de la société. Le spécisme est une discrimination sur base de l'espèce qui permet l'exploitation des animaux non humains et, par onde de choc, la destruction de leurs habitats, les écosystèmes. Il est aussi un des piliers fondateurs de l'exploitation des animaux humains.

Cette idéologie est inconsciente et fortement renforcée dans notre société.

Aussi, dans nos actions, nous veillons à ne pas la véhiculer :

- Nous ne portons pas de vêtements ou d'accessoires en peau, fourrure ou plumes d'animal
- S'il est prévu de manger durant ou après l'action (exemple action de longue durée, débriefing régénératif...), la nourriture sera végétalienne.
- Nous veillons à porter un discours non-spéciste dans nos échanges et déclarations
- Nous veillons à garder le silence sur toute action qui le nécessite, y compris au sein de notre locale XR et/ou du collectif, et à ne communiquer que les informations diffusées publiquement par XR Animal.
- Nous sommes en accord avec les actions directes non-violentes offensives visant à démanteler le spécisme.
- Lors d'actions pour lesquelles la sécurité des rebelles est à protéger (ex: chasse), nous nous mettons d'accord de ne pas communiquer sur les actions, de ne pas les photographier/filmer et d'agir à visage couvert

Pour la prochaine action, toute personne en accord avec les points susmentionnés et les suivants est la bienvenue pour participer.



CONSENSUS D'ACTION

B. Consensus général XR

Cet accord est le cadre obligatoire pour les actions d'Extinction Rebellion Belgium (XR) et XR Animal. Nous agissons pour que le public et les gouvernements du monde entier prennent conscience de la crise écologique, sociale et politique dans laquelle nous nous trouvons.

Nous nous rebellons parce que nous sommes menacés.es d'extinction, ainsi que tous les êtres vivants avec qui nous partageons cette planète .

Nos actions sont basées sur nos dix principes et valeurs ainsi que sur nos trois revendications.

En raison de la réalité politique, économique et sociale, nous sommes obligé.es de rompre le cadre normal de la vie sociale par des actions disruptives de désobéissance civile pacifique. Selon nous, c'est par ce moyen que nous pouvons induire le changement nécessaire.

Nous regrettons de devoir perturber la vie de nos concitoyen.nes et l'ordre public. Nous nous comportons pacifiquement et respectueusement envers les autres, chacun.e étant inséré.e dans sa routine quotidienne.

Nous invitons tous les êtres humains qui acceptent cet accord de participation à nous aider à apporter ensemble le changement nécessaire. Nous respectons le fait qu'il existe d'autres mouvements qui diffèrent de nous et qui choisissent peut-être des tactiques et des modes de communication différents lors de leurs actions.

Pour la prochaine action, toute personne qui reconnaît les points suivants, est la bienvenue pour participer.

- La paix et le respect de toute vie sont des valeurs centrales de notre rébellion. Les déclarations et les actions misanthropes et discriminatoires ne sont pas les bienvenues.
- Nous sommes strictement non-violents dans nos actions, dans nos communications avec le public, avec la police et entre nous. Nous traitons chaque être humain avec dignité et respect.
- Nous filmons et prenons des photos de nos actions afin de générer de l'attention.
- Nous sommes responsables de nos actions et ne cachons pas nos visages. Au contact d'autrui, nous évitons toute altercation verbale ou physique.
- Notre conception de la non-violence inclut le fait de ne pas résister activement aux mesures de la police. En cas d'expulsions et d'arrestations, nous nous comportons pacifiquement et nous nous abstenons de toute résistance physique active, par exemple en liant les bras les uns aux autres.
- Notre propre sécurité et celle de nos semblables est notre plus grande priorité. Nous planifions les actions avec soin et veillons à ce que les voies d'évacuation d'urgence restent accessibles.
- Nous nous informons en permanence sur les conséquences juridiques potentielles de nos actes et n'agissons que lorsque nous sommes conscient.es de ces conséquences.
- Nous n'entreprenons aucune action sous l'influence de l'alcool ou d'autres drogues.
- En plus de la protestation et de la désobéissance civile, nous créons une culture régénératrice saine, résiliente et résistante. Nous nous soutenons mutuellement dans la création de cette culture, afin de surmonter ensemble le système toxique dans lequel nous nous trouvons.
- Nous encourageons nos semblables à devenir actifs et à contribuer au changement nécessaire.
- Nous sommes conscient.es que toute personne ne possède pas le privilège de pouvoir prendre les risques légaux de faire de la désobéissance civile. Lorsque nous menons des actions de désobéissance civile, nous le faisons en sachant qu'il existe des personnes ne pouvant pas prendre les risques qui y sont associés. Nous les soutenons avec la même solidarité qu'ils nous apportent lorsque nous sommes arrêté.es ou que nous subissons d'autres formes de répression par l'Etat. Cette solidarité mutuelle est de la plus haute importance pour nous tous.



PHASES ET ETAPES

L'action "Boycott Zoo" peut être réalisée selon les phases et étapes suivantes :

- Choix de la ville et de la cible (ou choix de la région si uniquement phase 1)
- Phase 1 : Lobbying citoyen
- Phases 2 et/ou 3 : Anti-pub et Happening
 - Choix de la date pour l'action
 - Repérage sur place pour déterminer les zones d'action et le nombre d'activistes nécessaire.
 - Communication dans le collectif et distribution des rôles
 - Création d'un groupe Signal dédié à la communication spécifique pour cette action
 - Évaluation de la faisabilité avec le nombre de rebelles inscrit.e.s
 - Récupération du matériel d'action
 - Briefing à partager quelques jours avant l'action
- Préparation des diverses communications

Vous pouvez bien entendu modifier cette action avec plus ou moins d'étapes.

Attention : si l'action est montée en puissance, les risques devront être réévalués ;)



PHASE 1 : LOBBYING

Certains zoos font du lobbying auprès des communes et écoles. Nous vous invitons à faire de même :

- Écrivez une lettre au conseil communal de votre ville/village. Demandez à ce que les zoos ne soient plus des sorties recommandées et/ou financées par la ville.
- Informez les enseignant.e.s des impacts négatifs des parcs animaliers et stipulez que votre enfant ne participera pas à une visite de zoo.
- Organisez des séances d'information contre les zoos dans les écoles, les associations de parents.

TÉLÉCHARGEZ LE FLYER DE SENSIBILISATION
(PDF FR-NL)



CIBLE ET RÔLES

ANTI-PUB & HAPPENING

Voici la partie du document de travail qu'il est indispensable de remplir pour la préparation de l'action, l'annonce de la cible et le choix des rôles par les rebelles.

VILLE :

DATE :

HEURE DE RASSEMBLEMENT :

HEURE DE DÉBUT D'ACTION :

Les détails du lieu exact seront donnés aux participant.e.s inscrit.e.s lors du briefing d'action (environ 1 semaine avant l'action).

Prise de décision collective avant l'action : allons-nous jusqu'à l'arrestation ?

Votes :

ARRESTATION	PAS D'ARRESTATION
Attention, ce vote n'est pas une garantie que la police ne va pas décider d'arrêter les rebelles	



CIBLE ET RÔLES

ANTI-PUB & HAPPENING

RÔLES

Possibilité de ne faire qu'une phase au lieu de deux, en fonction du nombre de participant.e.s.

Possibilité d'ajouter des rebelles masqué.e.s avec pancartes et flyers aux feux ou carrefours menant au zoo.

Attention : si l'action est montée en puissance, les risques devront être réévalués ;)



RÔLE	REBELLE·S
PHASE 2 : ANTI-PUB	
Panneaux indicateurs (tôt le matin ou la veille au soir) /3	
Accrochage d'une bannière sur un pont ou autre (le matin en allant à l'action) /2	
PHASE 3 : HAPPENING	
Porte-bannière (avec masques) /2	
Performeur.se (tigre) en cage devant l'entrée et steward / 2	
Sitters avec pancartes /4	
Distribution flyers et désescalade si public ou personnel agressif / 2	
Steward : contact vigile et/ou police /1	
Photographe /1	
Facebook live or Instagram stories /1	
EN DEHORS DE L'ACTION	
Attaché.e de presse /1	
Support en cas d'arrestation /1	

MATÉRIEL

Liste du matériel d'action dont nous disposons pour ce kit

contacter la personne mandatée pour la logistique afin de l'obtenir

- Bannière "Vous aimez vraiment les animaux?"
- Pancartes A2
- Flyers en français et néerlandais
- Masques d'animaux non humains
- Cage
- Déguisement de tigre
- Drapeaux



BRIEFING

Quelques jours avant l'action, il est indispensable d'envoyer un briefing aux participant.e.s. Ce briefing doit contenir les détails de l'action et une partie sur la sécurité.

Prenez exemple sur le briefing ci-dessous pour remplir le document de travail.

Rendez-vous

Rendez-vous à xx:xx, briefing sur place à xx:15, démarrage de l'action à xx:45

Lieu du rendez-vous : xxx ; avec lien Maps + photo + détails pour les rebelles qui viennent en train.

Légal

Apportez votre carte d'identité ;

Ne buvez pas d'alcool et/ou ne prenez pas de drogues avant l'action ;

Pas de couteaux, ciseaux, ni aucun autre outil pouvant être considéré comme une arme ;

N'apportez pas de matériel incriminant (drogues, etc.) ;

Verrouillez votre smartphone.

Attitude face à la police

Obligation de montrer ses papiers lors du contrôle d'identité

Ne jamais résister à l'arrestation

Ne pas réagir à l'intimidation

Ne rien dire, ne rien signer (politique du "pas de commentaire")

La police n'est pas autorisée à prendre des photos de vous

Sécurité/ Police et négociation - rôle du rebelle de sécurité

La moitié des rebelles ne veulent pas être arrêté.e.s (*adapter selon le vote*).

Nous allons essayer de négocier pour rester x heures, de xxhxx à xxhxx.

BRIEFING

Quand l'action est terminée, à xx:xx, ou si la police menace d'arrêter les sitters, nous partons (*adapter selon le vote*).

En ce qui concerne votre rôle sur le terrain, vous devrez être proactif.ve avec l'agent de sécurité, en vous présentant comme membre d'XR et ouvert.e au dialogue. Sur le terrain, vous serez la personne négociant avec la sécurité. En tant que délégué.e, vous avez un pouvoir de proposition et de relais d'information, mais pas de décision (et vous pouvez le rappeler). La plupart du temps, il s'agit de gagner du temps, d'expliquer nos objectifs et nos valeurs et de calmer le stress de vos interlocuteur.rice.s, en étant transparent.e et rassurant.e.

Détails de l'action (à adapter)

Timing de l'arrivée des rebelles, équipes, matériel + Timing de la mise en place + Timing du temps passé sur place

Note à l'attention des sitters et porte-bannière

Veillez à rester silencieux.se.s, le visage neutre, à ne pas réagir (ni verbalement, ni non verbalement) aux provocations des visiteur.euse.s. Si quelqu'un veut engager le dialogue, se caler sur le discours des stewards (ci-dessous).

Note à l'attention des stewards

Vous allez distribuer les flyers, ainsi que répondre aux questions et / ou en poser si les personnes visitant le zoo sont ouvertes au dialogue.

Il est important de désamorcer la tension qu'il y aura par notre simple présence : faire sentir (non verbal) et dire (verbal) que nous ne sommes pas contre les visiteurs personnellement, ni contre la structure de [nom du zoo] mais pour l'arrêt des zoos et leur transformation en sanctuaires.



COMMUNICATIONS

Il est souhaitable de communiquer sur l'action, au minimum d'envoyer un communiqué de presse et d'investir un média social.

Les documents suivants font l'étalage des différentes communications possibles avec ce kit d'action. Utilisez-les en les adaptant au zoo visé.

- L'entrée en relation avec les visiteurs du zoo
- Les demandes d'XR Animal
- Le narratif de l'action
- Le communiqué de presse
- Le FB live (comprend les détails des demandes d'XR Animal)



COMMUNICATIONS AVEC LES VISITEURS

[A adapter selon le zoo de l'action]

Pour entrer en relation avec les visiteur.euses du zoo, ayez une attitude souriante et ouverte.

Lors de la distribution du flyer, nous proposons la phrase d'accroche : "participez à une nouvelle aventure, à lire lors de votre visite".

Si la question suivante (ou une variante) vous est posée : "pourquoi faites-vous ça ici ? c'est un bon zoo..."

Répondre : ["Nous sommes justement ici parce que Pairi Daiza est le zoo qui a les moyens financiers, les appuis politiques et médiatiques pour faire évoluer l'industrie des zoos vers des sanctuaires. Nous aimerions inviter ses dirigeants, grâce à vous, à envisager cette transition pour les animaux."]

Questions que vous pouvez poser lorsqu'un dialogue est engagé : **Éléments de réponses**

- Comment avez-vous vécu le confinement, même si vous aviez un jardin ?
- Quelles sont les possibilités de réintroduction d'animaux captifs dans la nature ? Est-ce prévu par les zoos ? **les espèces « stars » (tigres, éléphants, grands singes) ne font l'objet d'aucune mesure de réintroduction (source : Zoo de France)**

COMMUNICATIONS AVEC LES VISITEURS

- Quel pourcentage de son chiffre d'affaires ce zoo consacre-t-il à la préservation des animaux dans leur milieu d'origine ? ou à la préservation de leurs lieux de vie ? **En 2022, ce montant serait de 0,18% du Chiffre d'Affaires (ou 1,6 % du bénéfice).**
- Combien d'animaux nés en captivité peuvent retourner à la vie sauvage ? **Il est quasiment impossible de relâcher dans son milieu naturel un individu ayant vécu en captivité toute sa vie et en contact permanent avec les êtres humains.**
- Savez-vous pour quelles espèces quelques réintroductions ont réussi ? **Les seules espèces réintroduites sont au nombre de cinq : le bison d'Europe, l'oryx d'Arabie, l'oie des îles Hawaï, le cheval de Przewalski et le cerf du père David, toutes des espèces herbivores ! Point final. Ce qui n'est pas assez connu, c'est que ces espèces ont été sauvées non pas dans des zoos, mais dans des élevages scientifiques, spécialement conçus, disposant de vastes espaces, gérés par des spécialistes, et tenus à l'écart du public. (Jean-Claude Nouët)**
- Quels sont les signes de stress chez un éléphant enfermé ? **Mouvements répétitifs, balancements, pacing (marche en rond)**
- En liberté, quelle distance parcourt chaque jour un tigre ? **En une nuit, plus ou moins 20 km, parfois 50 km s'il s'agit d'un tigre de Sibérie. Un éléphant ? En moyenne 25 kilomètres. Un ours polaire ? Entre 14 et 18 km.**
- Quel est la taille du territoire d'un tigre dans la nature ? **de 60 à 100 km²**
- Quelle différence entre un zoo et un parc animalier ? **Il n'y en a pas, à part le nom.**

COMMUNICATIONS AVEC LES VISITEURS

- Quelle différence entre un zoo et un sanctuaire ?

Un sanctuaire :

- ne capture pas d'animaux dans la nature
 - ne fait pas d'élevage
 - ne fait pas de commerce (il n'achète pas et ne vend pas d'animaux)
 - n'utilise pas les animaux pour divertir le public
 - ne veut pas convaincre à tout prix que les animaux sont heureux et en bonne santé (marketing)
 - ne veut pas perdurer mais espère se retrouver vide parce qu'il n'y aurait plus d'animaux à sauver
 - est conçu pour rétablir la dignité et la conscience de soi de chaque résident.e.
 - focalise son attention et son argent sur le bien-être de l'animal plutôt que sur l'expérience vécue par le visiteur.
- Que faites-vous si vous êtes exposé.e toute la journée à un bruit incessant ?
 - Que deviennent les animaux en surplus ? Selon l'Association des zoos européens, entre 3 000 et 5 000 animaux sont tués chaque année dans les zoos européens alors qu'ils sont en pleine forme. (Code animal, article de 2022)



COMMUNICATION

LES DEMANDES

XR Animal a 4 demandes majeures pour la campagne "Freedom For All" :

1. L'arrêt immédiat de :

- tout projet d'extension, y compris des annexes (parking, hôtels...) et des voies d'accès (comme la nouvelle route Pairi Daiza);
- tout achat, vente, reproduction d'animaux;
- tout rachat, création et/ou remise à neuf de zoos ;
- toute forme de publicité concernant les zoos.

En somme, l'arrêt immédiat des investissements dans cette industrie.

2. A moyen terme, le renvoi des animaux sauvages vers des centres de réhabilitation dans leur pays d'origine

3. Et une réorientation du business plan de cette industrie vers une réelle sanctuarisation pour les animaux restants et les animaux indigènes

4. L'information concrète, précise et transparente du consommateur-visiteur et des pouvoirs publics, notamment :

- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui sont inscrits sur des listes d'animaux en voie de disparition, d'extinction, ou sur lesquels pèsent des menaces concrètes quant à leur santé, leur environnement et leur vie;

LES DEMANDES

- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui bénéficient concrètement d'un programme de soin et de réhabilitation en vue de leur retour dans leur milieu d'origine ;
- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui sont destinés à être remis dans leur milieu naturel à court ou à moyen terme;
- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui sont nés en captivité ;
- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui bénéficient d'un espace de vie en adéquation réelle avec leurs besoins naturels;
- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui entretiennent un mode de vie et/ou des relations sociales en adéquation réelle avec leurs besoins naturels;
- Les montants des subsides publics versés en faveur du zoo;
- L'historique des montants des bénéfices nets réalisés annuellement par l'entreprise-zoo, des origines jusqu'à aujourd'hui;
- La part de ce bénéfice net destiné au bien-être animal in situ et extra situ;
- L'historique de l'évolution totale de l'empreinte des gaz à effet de serre (CO₂) de l'activité commerciale annuelle globale du zoo, en n'omettant pas de tenir compte de l'exploitation du milieu environnant, de la destruction des habitats naturels environnants, ainsi que de l'ensemble des activités accessoires telles que, par exemple, l'empreinte cumulée des déplacements motorisés des visiteurs annuels du zoo ;

Pour un développement plus profond, consulte la partie relative au FB live ;)

COMMUNICATIONS

LE NARRATIF

L'animal est un être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques selon sa nature (article 1er de Code wallon du Bien-être animal). La Région wallonne déclare mener une politique visant à assurer la protection et le bien-être des animaux en tenant compte notamment de leurs besoins physiologiques et éthologiques, ainsi que de leurs rôles au sein de la société et de l'environnement (article 2 dudit Code).

Les Belges aiment les animaux. Mais si cet amour passe par l'emprisonnement à vie d'êtres sensibles et leur soumission à un stress constant (bruit, proximité, espace de vie réduit...), notre société fait face à un grave problème polymorphe : éthique, démocratique, environnemental, culturel et juridique.

Notre relation aux animaux et à la planète est brisée. Nous en payons le prix aux niveaux moral, économique, démocratique, sanitaire et spirituel. Nous nous devons de réparer cette relation et d'accorder aux animaux le statut et les droits inhérents qu'implique de facto leur nouveau statut juridique d'êtres sensibles.

Les zoos sont des industries d'une époque révolue : le colonialisme, le tout à la croissance et l'exploitation sans vergogne des biotopes naturels et de leurs biocénoses. Ils symbolisent la domination de l'homme sur l'animal et sur la nature. N'oublions pas qu'il y a 80 ans, les zoos présentaient encore des peuples dits "primitifs". On les appelait les zoos humains.

Les arguments principaux des zoos ne tiennent pas la route :

- les zoos permettraient la conservation des espèces
- les zoos joueraient un rôle éducatif

COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ PRESSE

[A adapter absolument]

Masques d'animaux, banderoles, tracts, une [vingtaine] d'activistes d'XR Animal, collectif éco-animaliste de désobéissance civile non-violente, ont perturbé [ce dimanche] l'entrée de [NOM DU ZOO].

"Vous aimez VRAIMENT les animaux ? Faites demi-tour", "Vous aimez la liberté ? Moi aussi !" peut-on lire sur certaines banderoles. Le collectif s'adresse au public, tout en ciblant l'obsolescence de l'industrie du divertissement animalier.

"S'il n'y a pas de visiteur, il n'y a pas de zoo, exprime une activiste. Il y a trop d'intérêts financiers en jeu pour que les zoos renoncent à l'exploitation des animaux. De même, les pouvoirs publics ont trop d'intérêts dans l'exploitation des zoos (recettes fiscales ; emplois et impôts locaux ; fournitures énergétiques...) C'est donc au citoyen d'agir et de mettre la pression !"

Le Collectif demande une information concrète, précise et transparente sur les activités des zoos, tant pour le consommateur-visiteur que pour les pouvoirs publics ; l'arrêt des financements publics [Détail des subventions de ce zoo] ; l'arrêt de tout développement interne ou externe de cette industrie [exemple] ; et enfin, la réorientation de cette industrie vers une réelle sanctuarisation.

COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ PRESSE

*“Les mensonges des zoos (conservation, rôle pédagogique, bien-être animal (1)) sont connus. Il est temps de passer à la vitesse supérieure. Ces demandes sont loin d'être utopiques, il suffit juste d'une décision politique courageuse et d'une communication auprès des citoyens pour établir un plan de transition de cette industrie d'un autre âge”
complète Jean, d'XR Animal.*

Selon l'article 1er du Code wallon du Bien-être animal(1), l'animal est un être sensible qui possède des besoins spécifiques selon sa nature.

D'un côté, la Région wallonne déclare mener une politique visant à assurer la protection et le bien-être des animaux, en tenant compte notamment de leurs besoins physiologiques et éthologiques, ainsi que de leurs rôles au sein de la société et de l'environnement (article 2 dudit Code).

D'un autre côté, selon un sondage de Test-achats, les Belges aiment les animaux.(2)

Selon le collectif, si cette politique et cet amour passent par l'emprisonnement à vie d'êtres sensibles et leur soumission à un stress constant (bruit, proximité, espace de vie réduit, etc.), notre société fait face à de graves problèmes d'ordre éthique, démocratique, culturel et juridique.

D'après les activistes, notre relation aux animaux et à la planète est brisée. Nous en payons le prix aux niveaux moral, économique, démocratique, sanitaire et spirituel.

Nous nous devons de réparer cette relation et d'accorder aux animaux le statut et les droits inhérents qu'implique de facto leur nouveau statut juridique d'êtres sensibles. En conséquence, toujours selon le collectif, "l'industrie du divertissement animalier se doit d'être transformée en profondeur ou de disparaître”.

COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ PRESSE

Des initiatives existent déjà dans d'autres pays, comme Rewild (4) en France ou le projet ZOOXXI à Barcelone (5). A quand de telles initiatives en Belgique ?

(1) <https://www.fondation-droit-animal.org/106-zoo-et-conservation-des-especes-efficace-ou-operation-marketing/>

(2) https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-04/code_wallon_bea.pdf

(3) <https://www.dhnet.be/actu/societe/2002/03/27/nos-amies-les-betes-6LKZKYLIUVHL5FQJ4ZTJLQCQF4/>

(4) <https://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/38132/ong-veulent-racheter-zoo-preparer-retour-animaux-nature>

(5) <https://www.fondation-droit-animal.org/102-obsolescence-des-parcs-zoologiques/>



COMMUNICATION

FACEBOOK LIVE

Cette partie comprend le détail des demandes d'XR Animal et est à adapter [car basé sur une action à Pairi Daiza].

Vous êtes en direct avec XR Animal. En ce moment même, des rebelles sont devant l'entrée du zoo [NOM] à la fois pour dire la vérité aux visiteurs et pour faire entendre nos 4 demandes concernant l'industrie du divertissement animalier et, plus spécifiquement ici, les zoos.

Nous expliquerons tout à l'heure pourquoi le choix de ce zoo [NOM] [et non un des zoos belges reconnus pour les pires pratiques concernant le bien-être animal].

L'animal est un être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques (selon l'article 1er de Code wallon du Bien-être animal). D'un côté, la Région wallonne déclare mener une politique visant à assurer la protection et le bien-être des animaux en tenant compte notamment de leurs besoins physiologiques et éthologiques, ainsi que de leurs rôles au sein de la société et de l'environnement (article 2 dudit Code).

D'un autre, selon un sondage de Test-achats, les Belges aiment les animaux.

Mais si cette politique et cet amour passent par l'emprisonnement à vie d'êtres sensibles et leur soumission à un stress constant (bruit, proximité, espace de vie réduit), notre société fait face à de graves problèmes d'ordre éthique, démocratique, environnemental, culturel et juridique.

Notre relation aux animaux et à la planète est brisée. Nous en payons le prix aux niveaux moral, économique, démocratique, sanitaire et spirituel. Nous nous devons de réparer cette relation et d'accorder aux animaux les droits inhérents qu'implique de facto leur nouveau statut juridique d'êtres sensibles.

FACEBOOK LIVE

Les zoos sont des industries d'une époque révolue : celle du colonialisme, du tout à la croissance et de l'exploitation sans vergogne des biotopes naturels. Ils symbolisent la domination de l'homme sur l'animal et sur la nature. N'oublions pas que les zoos ont participé au massacre de nombreuses populations animales et qu'il y a 80 ans encore, ils présentaient des peuples dits "primitifs". On les appelait les zoos humains. Aujourd'hui, les zoos surfent sur le changement climatique et la 6ème extinction des espèces pour continuer de justifier leur existence.

C'est pourquoi nous demandons :

Premièrement, une information concrète, précise et transparente tant pour le consommateur-visiteur que pour les pouvoirs publics et notamment :

Au niveau des animaux :

- Le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui sont inscrits sur des listes d'animaux en voie de disparition, d'extinction ou sur lesquels pèsent des menaces concrètes quant à leur santé, leur environnement et leur vie ;

[Selon le site Internet de la Liste Rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), une espèce menacée est une espèce classée dans les catégories Vulnérable, En danger d'extinction ou En danger critique d'extinction.

Sur les 230 espèces répertoriées sur le site de Pairi Daiza au moment où nous tournons cette vidéo, 59% ne sont pas menacées. Sur Google, nous pouvons lire que l'entreprise affiche le chiffre de 700 espèces dans son enceinte. Quid donc de la catégorisation des 470 espèces non répertoriées sur son site web ?]

- Nous demandons aussi que soit divulgué le pourcentage des animaux détenus dans le zoo qui bénéficient concrètement d'un programme de soin et de réhabilitation en vue de leur retour dans leur milieu d'origine ;

FACEBOOK LIVE

- Le pourcentage des animaux détenus qui sont destinés à être remis dans leur milieu naturel à court ou à moyen terme ;
- Le pourcentage des animaux détenus qui sont nés en captivité ;
- Le pourcentage des animaux détenus qui entretiennent un mode de vie et/ou des relations sociales et qui bénéficient d'un espace de vie en adéquation réelle avec leurs besoins naturels ;

Pour citer quelques exemples : dans la nature, le territoire d'un tigre mâle est de 60 à plus de 900 km², la distance parcourue quotidiennement par un éléphant d'Asie est de 17 km, l'ours polaire vit dans son habitat naturel à une température moyenne n'excédant pas 0°C, et peut parcourir entre 14 et 18 kilomètres quotidiennement sur des aires pouvant s'étendre à 500 000 km². Il est clair que les zoos, quel que soit leur prestige, ne peuvent offrir à ces animaux captifs un espace à la mesure de leurs besoins.

Ces pourcentages sont importants car deux des principaux arguments que les zoos mettent en avant pour justifier leur existence sont la conservation des espèces et le bien-être animal. Or, sans avoir les chiffres réels, le citoyen est à la merci du récit de l'industrie des zoos.

Au niveau financier, les informations suivantes sont nécessaires :

- Les montants des subsides publics versés en faveur du zoo;
[Par exemple selon les comptes annuels de Pairi Daiza disponibles en libre accès sur le web, la société aurait reçu 3.129.372 € de subventions sur l'exercice 2022 et 2.421.709 € sur l'exercice 2021]

- nous demandons aussi l'historique des montants des bénéfices nets réalisés annuellement par les zoos ;

[Toujours selon les comptes annuels de Pairi Daiza disponibles en libre accès sur le web, la société aurait réalisé en 2022 un Chiffre d'Affaires de 105.155.893 € et un bénéfice d'exploitation de 11.989.772 €.

On peut se demander avec un tel CA et de tels bénéfices pourquoi l'entreprise reçoit 3.129.372 € de subventions. Celles-ci ne seraient-elles pas plus efficaces pour les refuges et associations de protection animale ?]

FACEBOOK LIVE

- Nous demandons à connaître la part de ce bénéfice net destinée au bien-être animal in situ et extra situ;

[C'est une donnée essentielle compte tenu du marketing des zoos. Pour continuer avec l'exemple de PD, selon les données disponibles sur la fondation PD, en 2022, ce montant serait 0,18% du CA (1,6 % du bénéfice). Sachant que les bénéfices de 2022 à distribuer s'élèvent à 5.783.940 €, nous pouvons vraiment nous poser la question du grand écart entre la communication du zoo et l'utilisation effective des bénéfices au rôle de préservation qu'il prétend mettre en avant.]

A l'heure du réchauffement climatique, une dernière information que nous demandons à être rendue publique est :

- L'historique de l'évolution totale de l'empreinte des gaz à effet de serre (CO2) de l'activité commerciale annuelle globale du zoo, en n'omettant pas de tenir compte de l'exploitation du milieu environnant, de la destruction des habitats naturels environnants, ainsi que de l'ensemble des activités accessoires telles que, par exemple, l'empreinte cumulée des déplacements motorisés des visiteurs annuels du zoo;

La 2ème demande est l'arrêt immédiat de tout projet d'extension, y compris des annexes (parking, hôtels...) et des voies d'accès.

[Selon le communiqué de presse de Pairi Daiza du 26 avril 2023, " le véritable objectif de Pairi Daiza est de tenter, tous ensemble, d'avoir de l'impact pour augmenter les moyens que l'humanité peut consacrer à la protection de la biodiversité". Or, la nouvelle route d'accès, en détruisant une bonne partie de la biodiversité locale, se ferait à l'encontre même de cet objectif.

Nous invitons tous les riverains à rejoindre le groupe "Non Aux Nouvelles Routes de Pairi Daiza" qui agit pour interdire cette route.]

Nous demandons aussi l'arrêt immédiat de :

- tout achat, vente, reproduction d'animaux ;
- toute création, rachat de zoos ;
- toute forme de publicité et lobbying concernant les zoos.

FACEBOOK LIVE

Très concrètement, ce dernier point signifie que nous demandons :

- aux bourgmestres de Belgique, à l'instar du bourgmestre d'Ixelles en 2020, de bannir les zoos de la liste des sorties prévues pour leurs écoles et de proposer des alternatives pédagogiques, comme des visites dans des sanctuaires ou refuges, développant ainsi l'empathie des enfants, ou bien encore de promouvoir l'observation de la faune sauvage en pleine nature.
- aux échevin·e.s du bien-être animal de ne plus faire la promotion d'un zoo dans leur "journée du bien-être animal".
- une remise en question de la presse nationale concernant son support inconditionnel à certains acteurs de cette industrie.

Notre 3ème demande, à moyen terme, est de renvoyer les animaux sauvages qui le peuvent dans des centres de réhabilitation, dans leur pays d'origine

En découle la 4ème demande : une réorientation du business plan de cette industrie vers une réelle sanctuarisation pour les animaux restants et les animaux indigènes.

Pour éviter toute récupération marketing de ce terme, voici quels sont les critères d'un sanctuaire :

Un sanctuaire

- ne capture pas d'animaux dans la nature
- ne fait pas d'élevage
- ne fait pas de commerce (il n'achète pas et ne vend pas d'animaux)
- n'utilise pas les animaux pour divertir le public
- ne veut pas convaincre à tout prix que les animaux sont heureux et en bonne santé (marketing)
- ne veut pas perdurer mais espère se retrouver vide parce qu'il n'y aurait plus d'animaux à sauver
- est conçu pour rétablir la dignité et la conscience de soi de chaque résident.
- focalise son attention et son argent sur le bien-être de l'animal plutôt que sur l'expérience vécue par le visiteur.

FACEBOOK LIVE

Ces 4 demandes peuvent se résumer en 3 actions politiques :

- Dire la vérité sur les zoos
- Stopper les financements et le développement de cette industrie
- Réorienter l'industrie vers une réelle sanctuarisation

[Le choix de PD pour cette action n'est pas anodin, c'est le zoo qui accueille le plus de visiteurs chaque année et qui est, de par son développement constant et sa communication, LE symbole du capitalisme vert surfant sur le changement climatique et la 6ème extinction des espèces.

Dans le même temps, PD est le zoo belge qui a non seulement les moyens financiers, mais aussi les appuis politiques et médiatiques pour devenir l'acteur principal d'une transformation en profondeur de l'industrie du divertissement animalier et d'amener celle-ci à la sanctuarisation.

Mais quand Antoine Lebrun, ex-directeur WWF et nouveau Directeur de la Pairi Daiza Foundation, dit "que Pairi Daiza est un lieu où l'on peut faire naître et nourrir l'amour du vivant", nous sommes en droit de nous demander sur quelle base scientifique il se fonde pour affirmer cela.]

Prenons pour exemple les nombreux restaurants du zoo qui proposent essentiellement de la viande et du poisson à leurs clients, alors que l'on sait que l'élevage et la pêche sont les industries qui causent le plus de dégâts à la biodiversité.

Est-ce nourrir l'amour du vivant, est-ce protéger la biodiversité, que de continuer à garder des animaux en captivité (dont une grande proportion sont non menacés) et de proposer à leurs visiteurs d'en manger d'autres (détruisant au passage la biodiversité) ?

Tout visiteur de zoo devrait se poser la question avant d'enrichir financièrement ce système d'exploitation animale qu'est l'industrie du divertissement animalier, car rien ne justifie l'enfermement à vie d'être sensibles innocents.

FACEBOOK LIVE

Connaissez-vous l'expérience d'Ellen Langer ?

En 1977, à l'université d'Harvard, Ellen Langer et son équipe travaillent sur la compréhension du comportement humain. Ils mènent une expérience au niveau de la photocopieuse de la bibliothèque du campus, où des individus patientent afin de pouvoir l'utiliser. Des complices de l'expérience ont pour mission de demander aux étudiants de la file s'ils peuvent passer devant eux.

Trois scénarios sont mis en place :

- Requête uniquement : les complices formulent la requête suivante : « Excusez-moi, j'ai 5 pages. Puis-je utiliser la photocopieuse, svp ? ». Dans ce cas, 60% des sujets acceptent de les laisser passer.
- Requête avec une raison valable : les complices formulent la même requête, accompagnée d'une raison : « Excusez-moi, j'ai 5 pages. Puis-je utiliser la photocopieuse, svp, car je suis pressé ? ». Dans ce cas, 94% des sujets donnaient leur accord.
- Requête avec une raison insensée : Les complices formulent la même requête, en donnant la raison suivante « Excusez-moi, j'ai 5 pages. Puis-je utiliser la photocopieuse, svp, car je dois faire des photocopies ? » Dans ce cas, le taux d'acceptation reste à 93%.

L'expérience démontre l'influence d'une justification sur nos comportements. On remarque qu'à partir du moment où les requêtes sont justifiées, le taux de réussite passe de 60% à plus de 90%.

Mais le plus intéressant est que le taux de succès reste le même, peu importe la justification. Dans le deuxième scénario, le complice explique qu'il est pressé : sa requête a du sens. Par contre, dans le troisième cas, la raison évoquée n'apporte rien : le fait d'utiliser la photocopieuse pour faire des photocopies tombe sous le sens.

Le fait de se justifier (même en donnant une raison absurde) augmente les chances de succès. Bien sûr, la stratégie reste valable tant que la justification reste cohérente par rapport à la situation.

Comme l'explique Robert Cialdini dans son best-seller "Influence et Manipulation", les gens aiment avoir des raisons pour ce qu'ils font. C'est pourquoi il vaut mieux expliquer le pourquoi de ses requêtes.

FACEBOOK LIVE

Ellen Langer démontre que les justifications influencent nos comportements et que notre cerveau tend à se satisfaire de n'importe quelle raison (bonne ou mauvaise).

Et les zoos donnent à leur public des raisons (leur récit-histoire à travers leur site, la presse...) qui lui permettent de continuer à venir voir des animaux en captivité.

Nous demandons donc aux client.e.s des zoos d'avoir le courage de questionner les justifications données par ces entreprises. De sortir du système d'exploitation animale car une cage, même dorée, reste une cage.



ANALYSE DE RISQUES

LE CAS PAIRI DAIZA

Analyse juridique de l'action Pairi Daiza, avec ses conséquences stratégiques, fournie par notre juriste

Préambule

Focalisée sur l'efficacité de l'action projetée par les activistes, l'analyse juridique peut (et doit souvent) influencer sur la stratégie proposée. Est-ce un problème ? Au contraire, en faisant coïncider le risque juridique au but recherché (fermeture des zoos), l'analyse juridique tend à minimiser le(s) risque(s) juridique(s) et financier(s) auxquels les activistes seraient exposé.e.s et ainsi à libérer la parole et l'action, et dès lors finalement à susciter des vocations.

1. Pertinence de la cible

Les jardins zoologiques sont des lieux d'exploitation animale par excellence. On peut affirmer qu'une majorité substantielle des animaux détenus dans ces établissements le sont pour deux raisons prédominantes : 1. le profit des sociétés qui exploitent les zoos ; 2. le « plaisir » des très nombreux visiteurs annuels qui déambulent dans les allées de ces jardins.

Ainsi, soulignons ces informations qui nous viennent de France :

« Selon l'Association française des parcs zoologiques (AFDPZ), 75.000 animaux vertébrés sont hébergés dans les zoos français. Parmi eux, seuls 28% des mammifères, 32% des amphibiens, 16% des oiseaux et 15 % des reptiles sont classés comme « menacés » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Au Zoo Parc de Beauval (le plus grand de France, dirigé par monsieur Rodolphe Delord, avec 1 million et demi de clients chaque année), sur 744 espèces présentées au public, 178 sont menacées (classification UICN) « vulnérables », « en danger » ou « en danger critique ». Ce qui veut dire que 566 ne le sont pas ! Aujourd'hui, 80% des espèces que les visiteurs viennent admirer ne risquent pas de disparaître dans le milieu naturel. Du point de vue de la conservation, l'intérêt de les maintenir en captivité est nul. A Beauval, on retrouve même dans les enclos des espèces considérées comme « envahissantes », jugées en surpopulation dans la nature, notamment les rats laveurs » (Hugo Clément, « Les lapins ne mangent pas de carottes », Fayard, 2022).

ANALYSE DE RISQUES

2. Spécificité de la cible

Pairi Daiza (situé à Brugelette dans le Hainaut, arrondissement de Ath) est le plus grand zoo de Wallonie, l'un des plus importants de Belgique et d'Europe. A ce titre, il est un grand pourvoyeur de recettes fiscales locales et d'emploi régional. On peut aisément le considérer comme une vitrine de l'économie wallonne et ce parc participe à la bonne réputation économique de la Wallonie et de la Belgique à l'étranger. A ce titre, il est un pôle d'attraction pour les investisseurs nationaux et internationaux.

Compte tenu de ces éléments objectifs, il n'est pas déraisonnable de penser que ses intérêts puissent être défendus de façon plus appuyée par les pouvoirs locaux (Bourgmestre, Administration, Police), les pouvoirs judiciaires et le pouvoir politique. Dans le même ordre d'idées, on peut aisément imaginer que les administrateurs de la société qui gère le parc puissent se sentir particulièrement soutenus par ces pouvoirs locaux.

3. Caractéristique de la cible

Comme pour tous les parcs zoologiques, les enfants sont au centre de l'attention. Les familles y viennent pour passer une journée de détente, divertir et faire plaisir à leurs enfants. Cette caractéristique devrait favoriser la prévenance des activistes mais également mettre l'accent sur leur action, en choisissant un modus operandi qui sensibilise les enfants sans pour autant leur causer un désagrément inapproprié.

4. Précédents récents en matière d'activisme dans un parc zoologique (et conséquences)

Le 1er juin 2020, l'organisation de défense des droits des animaux Animal Resistance a mené une action au zoo d'Anvers. Plusieurs militant.e.s ont appelé au boycott du zoo pour mettre fin à la captivité des animaux. L'organisation a mis sur pied cette action alors que plusieurs parcs animaliers sont à nouveau ouverts après leur fermeture dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus. « Tout le monde arrive tranquillement après le confinement, mais les animaux passent eux toute leur vie en lockdown », a revendiqué Veronique Van Buynder, porte-parole d'Animal Resistance . « Nous espérons que les gens comprennent maintenant mieux ce que cela signifie pour les animaux, car ils passent toute leur vie derrière des barreaux. » a-t-elle surenchéri.

Cette action s'est déroulée en-dehors du zoo d'Anvers, devant les portées d'entrée. Elle a mis en scène des activistes, déguisés en animaux, enfermés dans une cage factice ou simplement assis à l'entrée avec un slogan « Cancel captivity » (Source, journal Le Soir, 1er juin 2020, <https://www.lesoir.be/304253/article/2020-06-01/le-zoo-danvers-bloque-par-des-activistes>)

J'ai interrogé l'organisation quant aux conséquences administrations et judiciaires éventuelles de cette action sans obtenir de réponse. Mes recherches ne m'ont pas permis d'avoir connaissance de poursuites éventuelles.

ANALYSE DE RISQUES

Le 30 avril 2018, un spectacle d'otaries au zoo d'Anvers a été perturbé par un mouvement de protestation d'activistes défendant la cause animale. La police s'est déplacée et a procédé à l'interpellation de trois personnes. A la suite de cette action, le zoo d'Anvers a décidé d'annuler ses représentations durant les trois jours consécutifs pour permettre au calme de revenir. Les activistes se sont présentés devant les spectateurs en hissant des pancartes stipulant "Stop aux spectacles animaliers". Le public a réagi très vertement en huant les militants. Un spectateur, déçu et énervé par l'intervention, s'en est pris à une des activistes, qui a perdu l'équilibre et est tombée à l'eau. Les trois militants ont finalement fait l'objet d'une arrestation administrative pour trouble à l'ordre public. (Source site internet de la vrt https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2018/04/30/des_activistes_perturbent_un_spectacle_dotaries_au_zoo_danvers-1-3189436/).

Notons enfin que la commune d'Ixelles a décidé en janvier 2020 de ne plus soutenir des visites scolaires de zoos. Cette décision a été confirmée à la rentrée 2020 par le collège communal. (Source site internet du journal Le Soir, <https://www.lesoir.be/art/d-20200102-3Y2Z74?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dzoo%2520ixelles>)

5. Jardins zoologiques : espace privé ou espace public ?

Cette question n'est pas sans importance car, selon la nature de l'espace concerné, les règles de droit applicables divergent. Ainsi, ce sont les règles de droit administratif communal ou régional qui s'appliquent dans un espace public, tandis qu'un espace considéré comme privé pourra être assujéti à des règles spécifiques établies par le propriétaire ou le gestionnaire de l'espace privé, si tant est que le visiteur ait pu raisonnablement y souscrire.

Précisons d'emblée qu'il n'est pas toujours aisé de délimiter la nature d'un espace. Les définitions sont parfois larges et leurs applications souvent floues, laissant la part belle à l'interprétation.

Le Règlement général de Police de la ville d'Ath qui est d'application définit en son article 1er ce qu'elle entend par espace public dans sa commune :

« « Espace public » : la voie publique, c'est-à-dire la voirie, en ce compris les accotements et les trottoirs ; les emplacements publics établis en tant que dépendances des voies de circulation et affectés notamment aux parcs, aux promenades, jardins publics, aux marchés, aux plaines et aires de jeu, aux cimetières, aux stationnements de véhicules ; les installations destinées au transport et à la distribution de matières, d'énergie et de signaux, dans les limites prévues par les lois, les arrêtés et les règlements ; tout lieu public ou privé accessible au public indistinctement. »

ANALYSE DE RISQUES

A cet égard, la doctrine précise que :

- L'espace public est un ensemble des lieux publics (rues, places, mairie...) ou privés (cinéma, café, centre commercial...) ouverts au passage ou à la fréquentation de tous, par opposition à un domicile privé par exemple ;
- L'espace public désigne l'ensemble des espaces (généralement urbains) destinés à l'usage de tous, sans restriction. Il peut ainsi s'agir de tout espace de circulation (réseau viaire) ou de rassemblement (parc, place...). Au sens large, cette notion peut s'étendre aux espaces à caractère public ou semi-public qui relèvent de droit privé, mais sont accessibles à tous (par exemple, certains espaces commerciaux).
- L'espace public représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous. Ils appartiennent soit à l'État (domaine public), soit à une entité juridique et morale de droit ou, exceptionnellement, au domaine privé.

Il est d'usage d'opposer le terme :

- aux espaces privés où une clôture doit être franchie (porte, grille, accès) et où l'anonymat doit être levé sauf exception, tels le domicile, le siège social, l'entreprise,
- et aux espaces où une clôture doit être franchie (porte, grille, accès) qui accueillent le public anonyme sous condition (prix d'entrée, règlement d'ordre intérieur, dénommés en Belgique lieux publics) tels que cafés et restaurants, théâtres, parc d'attraction, centre commercial, centre culturel, etc.

Il découle de ces définitions qu'un espace est considéré comme public lorsque : 1. Il est accessible à tous ; 2. sans aucune restriction. Par ailleurs, un espace public peut appartenir ou être géré par une entreprise privée.

Sur base de ces données, je serais tenté de conclure qu'un zoo offre un espace public (càd ouvert à tous) accessible moyennant des restrictions (prix d'entrée notamment) géré donc par une entreprise privée, qui établit la nature de ces restrictions. Il s'agirait donc en quelque sorte d'un espace semi-public.

Cette nature hybride implique que :

- les règles de droit public et de droit administratif dont le Règlement général de Police sont d'application à l'intérieur d'un zoo ;
- des dispositions contractuelles privées peuvent être édictées par la société privée à qui appartient le zoo ou qui le gère (notamment, le Règlement d'ordre intérieur) et avoir force de loi pour les deux parties, le zoo et le visiteur.

ANALYSE DE RISQUES

6. Analyse du risque pénal

Comme précisé ci-avant, s'agissant d'un lieu semi-public, les dispositions communales administratives et de police s'appliquent à l'intérieur du zoo.

A ce titre, le Règlement général de Police de la ville d'Ath stipule que :

- Article I.4 : Trouble de l'ordre public : Tout individu qui troublera l'ordre public , soit le jour, soit la nuit ou qui occasionnera des cris, bruits ou rassemblements et qui n'obtempérera pas à l'injonction lui faite par la police d'avoir à cesser immédiatement pourra être appréhendé et faire l'objet d'une arrestation administrative.
- Article I.5 : Manque de respect : Il est interdit de manquer de respect ou de se montrer agressif ou menaçant envers toute personne habilitée en vue de faire respecter les lois et les règlements.
- Article I.6 : Troubles ayant leur origine dans une propriété privée : Lorsque la sécurité, la tranquillité, la salubrité ou la propreté publique sont compromises par des situations ayant leur origine dans des propriétés privées, le Bourgmestre pourra prendre les arrêtés qui s'imposent
- Article II.1 : Occupation privative de la voie publique §1. Est interdite, sauf autorisation préalable et écrite, délivrée par l'autorité communale compétente, toute utilisation privative de la voie publique ou de la voirie communale, au niveau du sol, au-dessus ou en dessous de celui-ci.. §2.Toute occupation de la voie publique doit faire l'objet d'une demande dans les délais visés à l'article I.9.
- Article II.14 : Des manifestations, réunions et rassemblements sur la voie publique §1. Toute manifestation publique, tout rassemblement ou toute réunion organisés sur la voie publique, avec ou sans véhicule, de nature à encombrer la voie publique ou à diminuer la commodité et la sécurité de passage, ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre.
- Article II.18 : Ordre de la police et respect des conditions d'autorisation : Toute personne participant à un rassemblement, réunion ou autre manifestation sur la voie publique est tenue de se conformer immédiatement et sans discussion à tout ordre ou toute réquisition de la police.
- Article XI.5 Sauf lorsque la compétence de prendre une sanction a été confiée à une autre autorité par une réglementation particulière, les infractions au présent Règlement général de police seront punies, conformément à la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, selon le cas, par l'une des sanctions administratives suivantes après que le contrevenant ait été entendu en ses moyens de défense : une amende administrative s'élevant à 350 EUR maximum pour les majeurs en cas d'infraction aux règlements et ordonnances du Conseil communal ou en cas de non-respect de l'interdiction temporaire de lieu imposée par le Bourgmestre.

ANALYSE DE RISQUES

7. Analyse du risque civil

Comme stipulé ci-avant, l'intérieur du zoo peut être considéré comme un lieu semi-public. A ce titre, il peut être soumis à un Règlement d'ordre intérieur et c'est le cas en l'espèce.

Le R.O.I. du parc Pairi Daiza stipule que :

- Pairi Daiza est situé sur un terrain privé. “ Pour la sécurité de nos visiteurs et pour leur faire vivre une magnifique journée, il leur est demandé de respecter scrupuleusement toutes les dispositions/règles édictées dans ce règlement d'ordre”.
- Chaque visiteur est censé connaître le règlement du Jardin et doit s'y tenir (présomption d'acquiescement).
- Par ailleurs, Le R.O.I. interdit de :
 - Distribuer ou afficher des imprimés ou autres, faire des sondages sans accord écrit préalable de la direction de Pairi Daiza ;
 - Importuner des visiteurs et/ou membres du personnel de Pairi Daiza en les empêchant de faire leur travail;
 - Faire des conférences ou allocutions, de la propagande...
 - “Toutes les photos que vos prenez durant votre visite dans l'enceinte de Pairi Daiza ne peuvent être utilisées que dans le cercle strictement familial. Afin de préserver l'image de Pairi Daiza, qui est un domaine privé, toute utilisation commerciale ou professionnelle de photos prises à Pairi Daiza doit faire l'objet d'une demande écrite préalable.”

On peut raisonnablement estimer que le simple fait de rentrer dans le parc (même sans payer) et, à plus forte raison d'acheter un billet d'entrée, oblige le visiteur à respecter le R.O.I. A ce titre, se noue un contrat automatique avec des obligations réciproques entre le visiteur et la société propriétaire ou gestionnaire du zoo. Toute contravention à ce contrat peut engendrer un préjudice qui pourrait fonder une action en justice devant la justice de paix ou devant la tribunal de première instance, en vue de réclamer l'indemnisation de ce préjudice par le contrevenant.

La nature de ce préjudice résulte soit de la violation d'une disposition contractuelle soit d'une atteinte à l'honneur ou à la réputation du zoo.

En vertu de l'article 1315 du Code civil, toute personne qui prétend réclamer une indemnisation doit prouver non seulement la faute, le nature de son dommage et le lien de causalité entre la faute et le dommage. Si la faute et le lien de causalité sont relativement faciles à prouver, il en va tout autrement de l'évaluation du dommage.

Faute de pouvoir évaluer un dommage, la partie préjudiciée peut parfaitement demander au magistrat saisi de l'évaluer « ex aequo et bono » c'ad « en toute bonne foi ».

ANALYSE DE RISQUES

Je n'ai aucune idée du montant du dommage qui pourrait être alloué par un juge dans ce genre d'affaires mais le principe de l'évaluation ne fait, pour sa part, aucun doute. Il sera évalué en tenant compte des éléments du cas d'espèce.

8. Liberté d'expression

Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental, garanti par la Constitution belge ainsi que par diverses dispositions des traités relatifs aux droits humains, dont l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières.

Cependant, ce droit n'est pas absolu. Il n'autorise aucun propos diffamatoire portant atteinte au droit et à la dignité de la personne. Ainsi, la calomnie, l'insulte publique et la diffamation sont exclues de la liberté d'expression.

A cet égard, il est impératif de ne pas choisir des slogans ou de tenir des propos qui pourraient être considérés comme dénigrants, calomnieux, ou mensongers pour le parc zoologique comme « Les animaux sont maltraités » ; « les animaux sont en danger » ; « les animaux sont mal nourris » etc.

Il est préférable de penser à des slogans neutres qui invoquent la condition d'exploitation commerciale des animaux SANS stigmatiser la société propriétaire ou gestionnaire du parc directement ou indirectement.

9. Adéquation de l'action militante eu égard à l'analyse de risque (lieu, visuel, slogans) : un changement de logiciel

Compte tenu de l'analyse de risques ci-avant expliquée, je déconseille l'action à l'intérieur du zoo, pour éviter le risque de poursuites civiles qui pourraient s'avérer salées.

En effet, même si je ne connais pas le montant des dommages qui pourrait être alloué par un juge, je ne parierais pas sur la détermination des administrateurs de la société qui gèrent le zoo. En effet, on peut présumer que la société jouit de moyens confortables et d'avocats percutants pour défendre ses droits en justice. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance pour Pairi Daiza de défendre et de préserver son image commerciale.

Toute action à l'extérieur du zoo sera exposée au risque de poursuites et de peines administratives (arrestation administrative et SAC) à condition de ne pas tenir des propos ou des slogans qui pourraient être considérés par un magistrat comme relevant de la calomnie ou de la diffamation. Si tel était le cas, la société privée serait évidemment fondée à poursuivre les militants pour des propos tenus à l'extérieur du parc.

ANALYSE DE RISQUES

La stratégie d'action la moins risquée consisterait donc à poster des activistes le long des caisses, sans bloquer l'entrée du parc, et en tenant des pancartes avec des slogans. Ne pas perdre de vue que le public cible est constitué d'enfants. A ce titre, des déguisements animaliers sont un véritable plus pour le visuel et pour attirer l'attention du public et des enfants.

Dès lors, nous devons envisager un véritable changement de logiciel dans cette action. Le but le plus efficient n'est pas d'affronter la société propriétaire ou gestionnaire du zoo, mais bien au contraire de responsabiliser le citoyen-visiteur-consommateur-spéciste.

Je m'explique :

Jamais, nous n'arriverons à sensibiliser la société propriétaire et gestionnaire du zoo : ces gens-là ont trop d'intérêts financiers, ils font trop d'argent en exploitant les animaux. Jamais, ils ne changeront leur modèle. Même constat pour les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics ont trop d'intérêts dans l'exploitation des zoos : 1. Les recettes fiscales ; 2. Les impôts locaux comme le cadastre ; 3. L'emploi local ; 4. Les fournitures énergétiques ; 5. Une certaine idée du "plaisir" chez leurs administrés-électeurs qui visitent le zoo etc. etc. Dès lors, affronter la société propriétaire et gestionnaire du zoo et les pouvoirs publics et politiques locaux, c'est dépenser beaucoup d'énergie et s'exposer à de gros risques, avec en bout de course quasiment aucun effet politique pour les animaux.

Je conseille dès lors de focaliser toute l'énergie de l'action CONTRE les visiteurs : l'idée est de les responsabiliser dans leurs choix. En choisissant de visiter les zoos, ils sont DIRECTEMENT responsables de cette forme d'exploitation commerciale des animaux.

Dès lors, cette stratégie entraîne deux conséquences :

- Une action à l'intérieur du zoo n'est pas judicieuse car le visiteur ayant déjà acheté son billet n'acceptera pas de remettre en cause sa responsabilité personnelle. Sa décision, il l'a déjà prise et bien prise ! Il ignorera l'action des activistes qui lui gâchent son plaisir ;
- Une action de blocage aux caisses n'est pas plus judicieuse car le visiteur se révoltera à l'idée que des activistes entravent son droit d'entrée. En effet, ce blocage contraindrait le visiteur à ne pas entrer. Ce ne serait pas un choix personnel mais une contrainte extérieure qui ne consistera pas en un moyen acceptable pour lui de susciter UNE réflexion personnelle et donc sa responsabilité personnelle. Etant devant le fait accompli et subi, il en résultera un phénomène de réactance (réaction inverse au but recherché) qui conduira le visiteur à faire bloc avec les responsables du zoo, en réclamant encore plus fort son droit d'entrée.

ANALYSE DE RISQUES

Ainsi, l'action la plus judicieuse selon moi est de sensibiliser et de responsabiliser le visiteur directement.

En réalité, ce choix stratégique de changer d'adversaire en optant pour une action contre le visiteur plutôt que contre la société qui exploite le zoo est une aubaine juridique. En effet, outre le fait que l'action est bien plus efficace, elle est beaucoup moins risquée juridiquement et financièrement.

Dès lors, toute l'action (sa stratégie, son visuel) et tous les slogans doivent se focaliser sur la responsabilité individuelle du visiteur.

Propositions de slogans allant dans ce sens :

- Du plaisir pour vous ? L'enfermement pour eux !
- Une journée pour vous ? Une vie pour eux !
- Il est encore temps de dire non !
- Il est encore temps de rentrer chez vous !
- Ils sont enfermés pour vous !
- Privés de liberté pour vous !
- Pas de visiteurs, pas de cages !
- Imaginez-vous à leur place !
- Vous aimez la liberté ? Eux aussi !
- Aimeriez-vous vivre en cage ?

Le risque envers la société propriétaire du zoo est minimisé à l'extrême et l'efficacité de l'action vise à décourager les gens de revenir visiter un zoo et de comprendre surtout que ces animaux sont enfermés pour leur seul bon plaisir... Cette stratégie peut donc entraîner logiquement des réactions (très) hostiles des parents et des visiteurs. Ce sera extrêmement bon signe, cela voudra dire que leur responsabilité individuelle a été titillée et qu'ils se sentent mal à l'aise face à leur responsabilité personnelle....



SUPPORT D'ARRESTATION

Pour le support d'arrestation, tous les rebelles doivent disposer du numéro de téléphone de la personne chargée de ce rôle.

Préalablement à l'action, les personnes qui le désirent fournissent les informations suivantes (confidentielles, à détruire après l'action) :

- Nom de rebelle :
- Nom légal :

- Personne de contact :
- Coordonnées de la personne de contact :
- Contact également lors d'une courte détention administrative ? : oui / non

- Médication ou maladie nécessitant d'être précisée à la police :
- Responsabilité d'enfants et/ou d'animaux non-humains :
- Autres :



SLOGANS

Suite à l'analyse juridique, la stratégie est de focaliser les slogans sur la responsabilité et le choix des visiteurs et non sur les propriétaires du zoo.

Les slogans serviront pour les bannières à l'entrée du zoo et sur le pont et/ou pour des pancartes tenues par des rebelles.

Propositions de slogans allant dans ce sens :

- Du plaisir pour vous ? L'enfermement pour eux !
- Une journée pour vous ? Une vie pour eux !
- Il est encore temps de dire non !
- Il est encore temps de rentrer chez vous !
- Ils sont enfermés pour vous !
- Privés de liberté pour vous !
- Pas de visiteurs, pas de cages !
- Imaginez-vous à leur place !
- Vous aimez la liberté ? Eux aussi !
- Aimeriez-vous vivre en cage ?



RECHERCHE

MYTHES ET RÉALITÉS

Dans le narratif et la publicité des zoos, les mythes suivants sont sans cesse ressassés :

1. La préservation d'espèces

Après avoir exterminé des populations d'animaux aux 19 et 20èmes siècles pour construire leurs « collections de spécimens », les zoos réécrivent l'histoire en se faisant passer pour les sauveurs des espèces en voie de disparition. Un peu comme les chasseurs qui se déclarent les premiers écolos de France ;-).

Or, près de 85 % des espèces confinées à vie dans ces temples du commerce émotionnel ne sont pas menacées de disparition, et quasi aucun animal n'est remis en liberté.

Toute politique de conservation devrait passer par la protection des habitats et la lutte contre le braconnage (deux causes majeures d'extinction des espèces). Les cas de réintroduction sont si rares et anecdotiques qu'on peut dire que la réintroduction est un leurre et un prétexte au maintien d'un système carcéral absurde.(1)

2. Le rôle pédagogique auprès des enfants.

Quel est l'intérêt pédagogique de montrer des animaux confinés à vie dont les besoins éthologiques ont été annihilés par la captivité et qui montrent, à la place, des comportements de détresse et un stress intense (zoochose ou stéréotypie...)?

Par l'exhibition d'animaux en cages (même dorées), les zoos propagent et renforcent l'idéologie de la suprématie de l'homme sur l'animal (voir chapitre « Apologie du spécisme »), idéologie à la racine de l'extermination massive des espèces en cours. Est-il moral et éthique de transmettre ce dogme aux enfants qui hériteront d'une planète dévastée par nos générations ?

MYTHES ET RÉALITÉS

3. Le bien-être animal

- Cris de visiteurs intrusifs, vrombissement des machines, luminosité adaptée au confort visuel des visiteurs, photopériodicité artificielle
- Odeurs perturbantes : celles des proies pour certains animaux, celles des prédateurs pour d'autres
- Peu, voire pas de possibilité de s'isoler
- Manque d'espace entraînant une diminution des déplacements
- Impossibilité d'explorer et de chercher sa nourriture comme dans la nature...

Autant de sources de stress pour les animaux confinés à vie, vendus, achetés, échangés par les zoos, parcs animaliers ou delphinariums.

Quelle que soit l'étiquette qu'on leur donne et surtout quelle que soit la mise en scène destinée à flatter les yeux des humains, ce sont des lieux d'enfermement et de pouvoir, à vocation commerciale, vestiges de l'époque coloniale où ont été créés des zoos humains.

Conséquences : stéréotypie, agressivité, résignation, dépression, désordres alimentaires, animaux incapables de retourner à la vie sauvage à cause d'une absence de préparation à la survie dans la nature.

Et pourtant, les réalités sont les suivantes :

1. La bétonisation

Bon nombre de zoos et delphinariums sont une catastrophe environnementale

- bétonisation à outrance provoquant la destruction des écosystèmes locaux
- gouffre énergétique pour alimenter les différentes attractions dont sont victimes les animaux

L'exemple de Pairi Daiza :

- un parking géant de 12 500 places,
- une serre tropicale,
- une terre du froid de 7000 m² nécessitant de doubler la puissance de l'alimentation électrique de l'ensemble du parc,
- des lodges de luxe avec vue sur les animaux, même la nuit,
- un nouvel axe routier à travers champs (plus de 20 millions d'euros) au lieu d'un contournement pour tenter de préserver quelque peu la tranquillité des habitants du coin

Conséquences :

- des arbres remarquables abattus,
- une faune et une flore en danger,
- des terres agricoles morcelées,
- une aggravation des risques d'inondation,
- sans parler du coût énergétique des infrastructures.

MYTHES ET RÉALITÉS

2. Welfare & Greenwashing

Face aux critiques, les zoos tentent depuis longtemps de donner une image plus positive de leurs activités.

Leur welfare – greenwashing surfe sur différentes préoccupations actuelles :

- l'extinction des espèces, avec une mise en avant :
 - d'une pseudo-conservation de la biodiversité
 - d'un soi-disant rôle éducatif
 - de projets de réintroduction dans la nature
- le réchauffement climatique, avec la mise en avant d'utilisation :
 - d'énergies renouvelables
 - de produits durables
- le bien-être animal :
 - l'enrichissement artificiel des enclos

Cette poudre aux yeux permet de donner bonne conscience aux client.e.s qui croient que ces lieux sont nécessaires.

L'objectif de ces entreprises reste le même : offrir du diversement et faire du profit sur le dos des animaux captifs.

L'exemple de Pairi Daiza :

- Un carport de 62.750 panneaux photovoltaïques, sur une surface de 104.000 m², avec une puissance de 20 MWc d'électricité par an, destinée à la consommation du parc, des bornes de rechargement pour véhicules électriques ; selon le parc, le surplus sera réinjecté dans le réseau.
- Des structures portantes entièrement réalisées en bois local certifié PEFC. Un argumentaire « green-marketé » qui doit faire oublier toutes les retombées néfastes du projet.

3. Pas (ou très peu) de réintroduction d'espèces

Selon Benjamin Beck, ancien directeur associé des programmes biologiques au zoo national de Washington DC, via National Geographic : *“Seuls 16 des 145 programmes de réintroduction dans le monde ont réellement rétabli des populations animales dans la nature. Parmi ceux-ci, la plupart ont été effectués par des agences gouvernementales, pas par des zoos.”*

« Compter sur les zoos pour préserver les espèces sert d'alibi aux Etats pour ne pas entreprendre une action mondiale concertée de protection totale des milieux naturels, seule capable d'assurer la préservation des espèces qui y vivent » Jean-Claude Nouët.

MYTHES ET RÉALITÉS

Complément : Conclusions du symposium de Wiesbaden (1988)

- Les espèces sauvages ne peuvent être préservées que dans leur milieu naturel.
- La captivité est à l'origine de profondes transformations génétiques et éthologiques.
- Les modifications génétiques peuvent survenir très rapidement, dès la deuxième ou la troisième génération.

4. Consanguinité et dérive génétique

Une espèce captive se détache génétiquement de l'espèce sauvage, ce qui rend le plus souvent la réintroduction impossible. Le but des reproductions ou inséminations artificielles au sein des effectifs réduits des zoos est de :

- attirer émotionnellement le public (et surtout les enfants).
- développer la collection et remplacer les animaux morts – voir « taux de décès »

Complément : Explication de la dérive génétique, J C Nouët

Les animaux nés en captivité, nourris artificiellement, n'ayant à vaincre aucune difficulté, à affronter aucune compétition, n'ayant pas connu aux côtés des parents l'apprentissage indispensable à leur survie, ne sont pas conformes à l'espèce initiale : certains sont incapables de chasser et de tuer leur proie, d'autres d'identifier leur nourriture et d'éviter les prédateurs.

De plus, les caractères d'une espèce sont l'expression de son patrimoine génétique, constamment soumis à la pression du milieu dans lequel elle se développe : soustraire une espèce à son milieu, ou modifier celui-ci, c'est ouvrir la voie à des expressions génétiques nouvelles.

La génétique des populations vient ajouter ses effets. Dans une population de grand effectif, le patrimoine génétique subit à chaque génération un vaste brassage des gènes, ou panmixie, régi par le seul hasard : l'espèce conserve sa fixité.

Mais, dans une population à effectif réduit, le choix des partenaires est restreint, le facteur hasard tend vers zéro: le brassage des gènes se fait en circuit fermé, et porte le nom d'endomixie. L'endomixie rend le patrimoine génétique plus sensible à tout changement du milieu, et entraînera rapidement une «dérive génétique», en éliminant certains gènes au bénéfice de certains autres. Des modifications héréditaires apparaissent, pouvant aboutir à terme à définir une sous-espèce.

Dans les zoos, les accouplements se font au sein d'un effectif réduit, le plus souvent entre les mêmes géniteurs, parfois remplacés par des inséminations artificielles. Ce sont les conditions parfaites de l'endomixie et, donc, de l'apparition rapide de dérives génétiques.

MYTHES ET RÉALITÉS

L'exemple du cheval de Prjevalski a été démonstratif. A partir de 13 animaux capturés dans la nature au début du siècle, donc d'un effectif très réduit, porteur d'un patrimoine génétique peu diversifié, l'espèce a été élevée dans divers zoos.

Elle présente actuellement d'importantes altérations : mortalité infantile élevée, modification des couleurs caractéristiques du pelage et des crins, modification de la forme de la tête, diminution de la fécondité et anomalies congénitales diverses.

5. Le business animalier

Les zoos et delphinariums sont des entreprises commerciales qui exploitent l'animal sous différentes formes pour offrir à leur public une « expérience extraordinaire ».

- Achat de dauphins lors du massacre de dauphins dans la baie de Taiji au Japon
- Naissances de bébés ou acquisition de nouveaux spécimens provoquant un afflux de visiteurs
- Location de logements de luxe devant lesquels l'animal est exhibé
- ...

Ils mettent en place des campagnes marketing et de lobbying auprès des écoles.

6. Taux de décès

En moyenne, la longévité des animaux n'a pas évolué au fil de l'évolution des zoos. Nombre d'animaux meurent avant leur première année, car ils ne s'adaptent pas (enclos trop petits, stress, maladie, etc.). Selon l'International Zoo Yearbook, forum mondial d'informations sur le rôle des zoos, 17 % du stock total des animaux meurent chaque année dans les zoos.

La «reproduction» d'une espèce exige à la fois que la natalité l'emporte sur la mortalité et que les jeunes parviennent en nombre suffisant à l'âge de se reproduire eux-mêmes. C'est loin d'être le cas dans les zoos. Affirmer qu'on préserve une espèce en promotionnant la naissance d'un « spécimen » est une campagne de marketing.

7. Apologie du spécisme

Cette discrimination basée sur l'espèce (où l'homme est l'espèce dominante) se nomme le spécisme et permet l'exploitation à outrance des animaux. Les zoos et delphinariums transmettent et renforcent cette idéologie, transformant l'animal en produit de consommation.

L'existence même des zoos humains a été remise en cause au début du XXe siècle, non quant aux conditions d'hébergement des Inuits, des Cingalais ou des Malais, mais sur les bases d'une critique du bien-fondé d'une telle détention. Cette critique semble perdre de sa validité dès lors qu'elle s'applique à une autre espèce que la nôtre.

PETITIONS

Voici une série de pétitions contre les zoos. Nous vous invitons à les signer et à les partager :

STOP À LA MODE DES LODGES DANS LES ZOOS

MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE LE ZOO
DU MONT-FARON !

POUR LA FERMETURE DU ZOO DE L'ORANGERIE À
STRASBOURG



FLYERS DE SENSIBILISATION

Dans les pages ci-dessous, vous trouverez le flyer de sensibilisation.
Le lien vers une version PDF (français et néerlandais) est également
disponible sur la page du lobbying.





UNE NOUVELLE

Aventure



CONSERVATION



PÉDAGOGIE



BIEN-ÊTRE

DEVENEZ AMBASSADEUR-RICE

f **R** **E** **E** **D** **O** **M** **f** **O** **R** **a** **L** **L**



LES BELGES AIMENT LES ANIMAUX.

Mais si cet amour passe par l'emprisonnement à vie d'êtres sensibles avec des besoins spécifiques (article 1er de Code wallon du Bien-être animal) et leur exposition à un stress constant (bruit, promiscuité, espace de vie réduit...), notre société fait face à un grave problème éthique.

Et si l'histoire que racontent les zoos et "parcs animaliers" (conservation, pédagogie, bien-être animal, biodiversité) ne servait finalement qu'à donner bonne conscience aux visiteurs pour engranger des profits conséquents grâce à l'exploitation commerciale des animaux ?

ET SI LA GRANDE AVENTURE À LAQUELLE VOUS POUVEZ PARTICIPER ÉTAIT D'ŒUVRER À LA VÉRITABLE LIBÉRATION DES ANIMAUX ?

Et si vous disiez non aux sirènes du marketing de l'industrie des zoos... Vous pourriez influencer sur les politiques et directions de zoos afin :

- de demander des informations concrètes, précises et transparentes tant pour le consommateur-visitateur que les pouvoirs publics (voir QRCode).
- d'arrêter tout projet d'extension, en ce compris des annexes (parking, hôtels...) et des voies d'accès ; de stopper tout achat, vente, reproduction d'animaux ainsi que toute forme de publicité vantant les zoos.
- de demander la réintroduction des animaux sauvages dans des centres de réhabilitation dans leur pays d'origine.
- de demander une réorientation du business plan de cette industrie vers une réelle sanctuarisation pour les animaux restants et les animaux indigènes (voir QRCode).

LA TRISTE RÉALITÉ DE L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT ANIMALIER :

- Taux de décès important
- Pas (ou très peu) de réintroduction d'espèces
- Consanguinité et dérive génétique
- Stéréotypie, agressivité, résignation, dépression, désordres alimentaires...
- Bétonisation, accaparement des terres...
- ...

En conclusion : les parcs animaliers ne sont pas des sanctuaires mais bien **des entreprises ayant notamment pour but d'exploiter l'animal** sous différentes formes.

Si vous aimez les animaux, vous avez le pouvoir de les aider réellement en boycottant ces industries.

"Tout animal sauvage détenu en captivité, même durant peu de temps, subit un stress qui affaiblit son système immunitaire et peut à terme compromettre ses chances de survie."

LRBPO

COMMENT AGIR ? DEVENEZ AMBASSADEUR·RICE

FREEDOM FOR all
BOYCOTTEZ L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT ANIMALIER



www.xranimal.earth/stop-captivite-freedom-for-all



EEN NIEUW *Avontuur*



NATUURBEHOUD



PEDAGOGIE



WELZIJN

AMBASSADEUR WORDEN

f **R** **E** **E** **D** **O** **M** **f** **O** **R** **a** **L** **L**



BELGEN HOUDEN VAN DIEREN.

Maar als deze liefde betekent dat we wezens met gevoel en specifieke levensbehoeften (artikel 1 van de Waalse Dierenwelzijnscode) opsluiten en blootstellen aan voortdurende stress (lawaai, promiscuïteit, beperkte leefruimte, etc.), dan wordt onze samenleving geconfronteerd met een ernstig ethisch probleem.

Wat als het verhaal dat dierentuinen en 'dierenparken' vertellen (behoud, educatie, dierenwelzijn, biodiversiteit) enkel dient om het geweten van de bezoekers te sussen zodat ze aanzienlijke winsten kunnen maken door de commerciële exploitatie van dieren?

Wat als het grote avontuur waaraan je kon deelnemen was om te werken aan de werkelijke bevrijding van dieren?

Wat als je 'nee' zou zeggen tegen de marketingsirenes van de dierentuinindustrie?

Je zou het beleid en management van dierentuinen kunnen beïnvloeden om :

- om concrete, precieze en transparante informatie te vragen voor zowel de consument-bezoeker als de overheid (zie QRCode).
- alle uitbreidingsprojecten stop te zetten, inclusief bijgebouwen (parkings, hotels, enz.) en toegangswegen; alle aankopen, verkopen en fokken van dieren stop te zetten, evenals alle vormen van reclame die dierentuinen promoten.
- Om op te roepen tot het herintroduceren van wilde dieren in rehabilitatiecentra in hun land van herkomst.
- op te roepen om het bedrijfsplan van de industrie om te buigen naar een echt toevluchtsoord voor de overgebleven dieren en inheemse dieren (zie QRCode).

DE TRIESTE REALITEIT VAN DE DIEREN ENTERTAINMENT INDUSTRIE:

- Hoog sterftecijfer
- Geen (of zeer weinig) herintroductie van soorten
- Inteelt en genetische drift
- Stereotypie, agressie, berusting, depressie, eetstoornissen, enz.
- Betonoprukking, landroof...
- ...

Conclusie:

Dierenparken zijn geen toevluchtsoorden maar bedrijven die als doel hebben dieren op verschillende manieren te exploiteren.

Als je van dieren houdt, heb je de macht om ze echt te helpen door deze industrieën te boycotten.

"Elk wild dier dat in gevangenschap wordt gehouden, zelfs voor een korte tijd, ondergaat stress die zijn immuunsysteem verzwakt en uiteindelijk zijn overlevingskansen in gevaar kan brengen".

LRBPO

WAT KUNNEN WE DOEN? AMBASSADEUR WORDEN

freedom for all
BOYCOT DE ENTERTAINMENTINDUSTRIE VOOR DIEREN



www.xranimal.earth/stop-captivity-freedom-for-all

ANTI-PUB

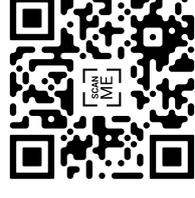
Dans les pages ci-dessous, vous trouverez une version de travail du document imprimable anti-pub.

Le lien vers une version PDF (français et néerlandais) est disponible sur la page d'exemple de l'anti-pub. C'est à partir de ce lien que l'impression sera la plus adéquate.



ANIMAUX COMPLÈS À

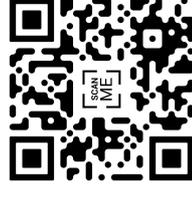
#BOYCOTZOO



VIE

INNOCENTS PRIZOO NERS À VIE

#BOYCOTZOO





**DIEREN LEVENSLANG
OPGESLOTTEN**

#BOYCOTZOO'S

**DIEREN LEVENSLANG
OPGESLOTTEN**



#BOYCOTZOO'S



ONSCULDIGE GEVANGENEN VOOR HET LEVEN

#BOYCOTZOO'S

PANCARTES

Dans les pages ci-dessous, vous trouverez les pancartes à imprimer en format A2 (en français).



**LA FAMILLE EST
IMPORTANTE
POUR TOI ?**

**MOI, JE M'EN
AI PLUS**



DE CONFINEMENT A ETÉ
DÉFICITE POUR VOS ?

IMAGINEZ CELA TOUTE
UNE VIE !



NE VOUREZ-VOUS

ÊTRE EN

POUR ?

UNE VIE D'ENFERMENT

POUR VOUS.



VOUS AIMEZ-VA

LIBERTÉ ?

MOI AUSSI



BANNIÈRE

La page suivante montre un exemple de bannière à utiliser ou créer pour l'action de "Boycott Zoo"



VOUS AIMEZ VRAIMENT LES ANIMAUX ?

HOU JE RECHT VAN DIEREN?



**FAITES DÉMONTAGE
UN VRAI DÉBOUCHÉ !**